

Statement

Discours

Department of
External
Affairs



Ministère des
Affaires
extérieures

88/47

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

"L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ET LE CANADA"

ALLOCUTION

DU TRÈS HONORABLE JOE CLARK,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
DEVANT LE CONSEIL CANADIEN DES NORMES

TORONTO

Le 11 octobre 1988

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures

Canada

Je veux vous parler de certains changements survenus dans le monde, sur trois continents, et de la manière dont nous y réagissons.

Premièrement, l'Asie. La moitié de la population du monde s'y trouve et cette proportion augmente. Les pays asiatiques ont appris à produire et à commercer dans des conditions modernes. Vous n'ignorez pas l'impact du Japon, et la concurrence que livrent les quatre "tigres" - la Corée, Taïwan, Singapour et Hong Kong. Mais songez à ce qui arrivera lorsque l'Inde et la Chine adapteront ces méthodes et ce modèle. Il existe là-bas d'immenses marchés, et une concurrence réelle et croissante. Il s'y trouve de vastes débouchés pour le Canada, si nous savons les exploiter.

En Europe, la Communauté s'achemine vers un grand marché unique d'ici 1992 - marché qui revêt l'ampleur de celui des États-Unis. Plus de 300 lois et je ne sais combien de règlements sont en voie de modification. Le défi est d'assurer que nous conservions un plein accès à ce nouveau marché européen, et que nous soyons à la hauteur de la concurrence suscitée par la nouvelle Europe.

En Amérique du Nord, nous avons négocié un accord de libre-échange entre les deux plus grands partenaires commerciaux du monde. C'est plus qu'un accord entre deux pays. C'est le signe, pour le reste du monde, que le protectionnisme est une impasse et que l'avenir réside dans des marchés plus ouverts.

Ces changements ne sont pas confinés à un seul continent. Ils se produisent partout dans le monde du commerce, et leurs effets ont les conséquences les plus profondes. M. Gorbatchev reconnaît que l'économie soviétique ne fonctionnera pas dans ce monde moderne, et c'est en partie ce qui motive son action. Des changements se produisent partout, et le défi qui se pose pour les économies modernes est de maîtriser cette évolution. C'est là une réalité inéluctable pour le Canada, parce que nous avons toujours été tributaires du commerce pour notre croissance, et parce que nous sommes si ouverts au reste du monde.

Nous avons bien entendu, au Canada, la possibilité de choisir. Nous pouvons choisir de ne pas prêter attention à ce qui se passe en Asie, en Europe et aux États-Unis. Mais ce serait au prix d'une constante régression.

L'Accord de libre-échange étend la portée d'accords commerciaux antérieurs et en modernise les mécanismes, mais il n'impose pas de nouvelles limites à la souveraineté canadienne. En fait, l'effet qu'il exerce dans la pratique

sur la souveraineté est de l'étendre. Le commerce nous apporte la richesse. Et la richesse nous permet de payer pour de nouveaux programmes sociaux, de nouvelles initiatives culturelles, de nouveaux moyens d'exprimer l'identité propre des Canadiens. Il n'y aurait pas de Canada sans le commerce. Notre pays a été découvert par des négociants. Il a été mis en valeur par des sociétés commerciales, pour ne citer que la Compagnie de la Baie d'Hudson; et c'est pourquoi les coureurs des bois sont allés dans l'Ouest.

Un emploi sur trois, aujourd'hui au Canada, dépend du commerce et, au moment où se resserrent les liens dans le monde et où la concurrence augmente, c'est du commerce que dépend notre avenir. L'Accord canado-américain est une étape importante dans le processus qui nous permet de faire entendre notre voix en tant que Canadiens. Il y a d'autres étapes.

Par exemple, le Canada est un membre éminent du groupe de pays qui essaient d'établir de nouvelles règles pour le commerce entre toutes les nations, dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales. C'est la façon de procéder dans le monde moderne. Il faut convenir de règles avec d'autres pays parce qu'aucune nation n'est seule dans le monde. C'est pourquoi nous avons signé des traités afin de protéger la couche d'ozone. C'est pourquoi nous envoyons des contingents de maintien de la paix aux Nations Unies, c'est pourquoi nous recherchons des accords de commerce. Nous faisons partie du monde et nous pouvons nous y montrer des leaders. C'est là la tradition canadienne et cela fait partie intégrante de notre identité et de notre fierté nationales.

C'est pourquoi j'ai été tellement surpris, lorsque j'ai ouvert mon poste de télévision l'autre soir, de voir Ed Broadbent dire aux personnes du troisième âge à Edmonton que le libre-échange fera disparaître l'assurance-maladie. Quelques jours plus tard, M. Broadbent déclarait en Nouvelle-Écosse que le libre-échange mettrait fin à la politique de développement régional. Ces deux affirmations sont fausses, et M. Broadbent le sait.

Les adversaires de l'Accord de libre-échange ne parlent pas de commerce. Ils savent qu'il s'agit d'un accord économique raisonnable qui favorisera la création d'emplois et la croissance au Canada. Alors, ils saisissent l'occasion d'une campagne électorale pour faire naître de fausses craintes sur des questions qui n'ont rien à voir avec l'Accord de commerce. Je prendrai quelques instants, ce soir, pour parler de ces craintes.

Les programmes sociaux du Canada souffriront-ils? Absolument pas. L'assurance-maladie est bien établie. Les pensions sont à l'abri. Nous sommes entièrement libres d'introduire de nouveaux programmes sociaux. L'Accord de libre-échange ne fait même pas mention de ces programmes. Mais le préambule indique la nécessité de laisser "aux parties la latitude voulue pour protéger l'intérêt public", et c'est exactement ce que nous avons l'intention de faire. Y a-t-il quelqu'un pour croire sérieusement que cet accord empêcherait un pays plus fort et plus prospère de prendre bon soin de ses personnes âgées ou faibles, ou des ses chômeurs? L'allégation est sans fondement et sans mérite. De fait, une économie plus forte permet d'avoir de nouveaux programmes sociaux. Une économie faible ne le permet pas.

Le système médical et hospitalier du Canada, qui assure aux Canadiens des soins plus complets - et à un coût global plus faible - que ceux dont bénéficient les Américains, n'est pas touché par l'Accord. Il est de fait que le coût inférieur de nos soins de santé donne au Canada un avantage sur les États-Unis dans un régime de libre-échange. En vertu de l'Accord, le gouvernement canadien peut administrer ce secteur comme il l'entend. L'Accord stipule toutefois que le libre-échange s'étend à la gestion des installations de soins de santé et aux services de laboratoires - domaine dans lequel le Canada est en position de force.

Le Canada sera-t-il obligé d'adopter les normes américaines par suite de l'Accord? Non, absolument pas. L'Accord de libre-échange réaffirme les obligations que les deux pays ont contractées en vertu de l'Accord relatif aux obstacles techniques au commerce conclu au cours du Tokyo Round, c'est-à-dire l'interdiction d'utiliser les règlements techniques comme des obstacles déguisés au commerce. Afin de faciliter la mise en oeuvre de ces obligations, l'Accord de libre-échange comporte des dispositions sur la compatibilité des essais, l'accréditation des installations d'essai et la communication à l'autre partie des projets de normes. La compatibilité des mesures normatives doit être visée "dans toute la mesure du possible", et des négociations complémentaires seront tenues afin de mieux assurer la compatibilité, l'accréditation et l'acceptation des données d'essai.

Ces dispositions ont pour objet de rendre le processus de détermination des normes, de part et d'autre de la frontière, plus transparent et accessible aux exportateurs. Les normes canadiennes, qui répondent aux besoins et aux

conditions propres au Canada ne seront pas touchées par l'Accord, pas plus que la possibilité de faire en toute souveraineté des choix tels que celui du système Celsius ou de l'étiquetage bilingue. L'Accord devrait toutefois contribuer à assurer que les nouvelles normes seront fixées en fonction de leurs objectifs avoués plutôt qu'en vue d'exercer sur le marché des effets restrictifs. Il devrait aussi contribuer à permettre aux exportateurs des deux pays de faire approuver leurs marchandises et de les faire accepter sur les marchés de l'autre partie sans difficultés inutiles.

L'Accord signifie-t-il que le Canada renonce à son autorité sur la mise en valeur des ressources énergétiques? Il n'en est rien. Nous nous sommes déjà engagés auprès de l'Agence internationale de l'énergie à un partage proportionnel des approvisionnements en cas d'urgence. Les dispositions de l'Accord de libre-échange sont moins contraignantes à cet égard que les obligations que nous avons déjà contractées. Les décisions relatives au rythme et à l'orientation de la mise en valeur des ressources énergétiques canadiennes relèvent toujours exclusivement du Canada. Le grand changement, c'est que l'accès des produits énergétiques canadiens au marché américain est désormais garanti, y compris en ce qui concerne l'électricité.

L'Accord entravera-t-il le développement régional et les mesures d'égalité entre les provinces canadiennes? Pas du tout, il n'affecte en rien les programmes de subventions canadiens. Le Canada et les États-Unis participeront en étroite collaboration à l'examen du problème des subventions dans le cadre de l'Uruguay Round, et ils mèneront des négociations bilatérales au cours des sept prochaines années. Ces discussions, nous l'espérons, permettront d'aboutir à des définitions et à des interprétations communes, mais les États-Unis sont parfaitement conscients de l'importance que les Canadiens attachent au développement régional.

Faisant preuve de beaucoup d'imagination, certains ont avancé que plusieurs dispositions de l'Accord constituaient une menace pour l'environnement. Une fois de plus, ces craintes sont sans fondement. Les limites posées par l'Accord à la prise de mesures aux frontières sont liées aux dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) dont l'article XX garantit aux gouvernements leur liberté d'action en ce qui concerne les mesures nécessaires pour la protection de la vie humaine, animale ou végétale. Lorsque de nouvelles normes environnementales devront être adoptées, elles pourront et seront mises en oeuvre en pleine conformité avec l'Accord.

Il en va de même des mesures concernant l'eau. Il est difficile de croire que quiconque ayant lu l'Accord puisse y voir une autorisation de détourner des fleuves; cependant, certains l'ont avancé sérieusement! Tous les doutes possibles à cet égard ont probablement été apaisés par l'amendement que le gouvernement a présenté le mois dernier au Parlement. Il est étonnant que les choses soient allées si loin, étant donné qu'au cours des négociations il n'a jamais été question de détournement d'eau à grand échelle, et que l'Accord n'en fait aucune mention.

Le problème est-il uniquement politique? En fait, il l'est partiellement, mais il tient aussi à une attitude protectionniste dépassée. Le NPD est l'instrument du Congrès du travail du Canada, organisation syndicale qui s'est opposée aux négociations commerciales avant même qu'elles ne commencent, en raison de son idéologie protectionniste.

Certaines des autres critiques adressées à l'Accord émanent de gens qui tirent profit des droits de douane ou des mesures de contrôle. Il s'agit de groupes d'intérêts ayant à perdre à une concurrence ouverte.

Mais le protectionnisme est une voie sans issue, particulièrement pour un pays ouvert tel que le Canada. Se tenir aujourd'hui à l'abri des forces de la concurrence rendrait celles-ci fatales dans un avenir proche. Condamner son pays à produire sur une petite échelle des marchandises impossibles à vendre ailleurs ne peut en aucune façon protéger l'emploi et encourager l'innovation. Se couper de l'évolution technologique et des courants d'investissement n'aidera pas le Canada à entrer dans le XI^e siècle avec une économie moderne.

Ce débat ne porte pas sur le commerce. Il porte sur le Canada, et sur la question de savoir si nous sommes déterminés à continuer à faire figure de pays fort et indépendant dans le monde moderne. Les détracteurs de l'Accord prétendent qu'un accord commercial nous fera perdre notre capacité de décision. Ils affirment que les entrepreneurs et les institutions du Canada ne sont pas en mesure de résister à une compétition plus ouverte avec leurs homologues américains, même indirectement. Ils soutiennent que même les secteurs ou les institutions exemptés de l'Accord périront, car la pression américaine est tout simplement trop forte. Ils ont une image statique de notre société - souhaitant conserver les soutiens et les subventions de notre politique industrielle passée comme si ceux-ci constituaient notre identité nationale.

Notre identité nationale mérite mieux que cela. L'Accord de libre-échange a été rédigé pour un pays ayant confiance en soi-même et en son avenir. Il n'offre pas des béquilles, mais des possibilités. Il est tourné vers le futur plutôt que vers le passé, et il met en place un processus permettant de gérer l'avenir. Il offre un bon point de départ pour des négociations globales sur une vaste gamme de questions. Il indique à nos autres partenaires commerciaux que, lorsque les circonstances s'y prêtent, nous pouvons conclure une entente en alliant le souci de nos intérêts à une attitude constructive. Il pose un défi à chaque région et à chaque secteur du Canada - nous fournissant l'occasion de montrer ce que nous valons. Pour les Canadiens qui ont confiance dans les institutions et le genre de vie de leur pays, l'Accord n'est pas porteur de menaces imprécises, mais il constitue un compromis bien négocié, une entente offrant une assise solide à nos relations futures avec notre meilleur client.